

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021/2022



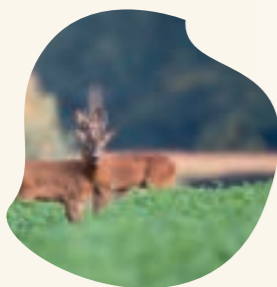
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

# SOMMAIRE

03 - ÉDITO  
04 - GLOSSAIRE

## 05 - LE FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE

- 06 - Le Conseil d'administration
- 07 - Le personnel de la Fédération
- 08 - Répartition des activités et du temps de travail
- 09 - Les missions de la Fédération
- 10 - Les partenaires financeurs



## 11 - DES TERRITOIRES ET DES HOMMES

- 12 - Les territoires
- 13 - Les adhérents
- 13 - Les ACCA
- 13 - Les associations départementales spécialisées



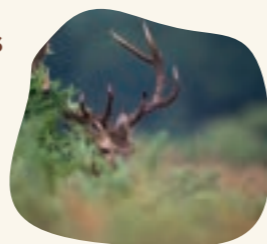
## 14 - LES FORMATIONS

- 15 - Formations sur l'année
- 15 - Le permis de chasser
- 15 - La chasse accompagnée



## 16 - GESTION DES ESPÈCES ET DES HABITATS

- 17 - Grand gibier et dégâts
- 18 - Les milieux forestiers
- 19 - Petit gibier migrateur et sédentaire
- 20 - ESOD
- 20 - Les aménagements



## 21 - SÉCURITÉ À LA CHASSE

- 21 - Opération « Mirador »



## 22 - HYGIÈNE À LA CHASSE

- 23 - Opération « Sous-produits de venaison »
- 23 - Suivi sanitaire
- 24 - Faune sauvage et anthropisation des milieux

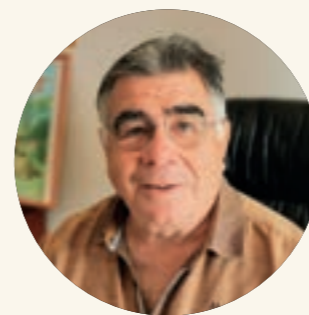


## 25 - COMMUNICATION

- 25 - L'éducation à l'environnement et au développement durable
- 26 - Les événements
- 27 - Les outils de communication



# LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE EST HEUREUSE DE VOUS PRÉSENTER SON RAPPORT D'ACTIVITÉ



**Jacques AURANGE**  
Président de la Fédération  
Départementale des  
Chasseurs de l'Ardèche

Cet ouvrage permet de découvrir dans sa globalité les activités de la fédération. De même que l'ensemble des projets validés par le conseil d'administration, au bénéfice de nos territoires et de nos adhérents sur la saison 2021/2022 †.

Élément majeur de la saison 2021/2022, la validation par le Préfet du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique (2021/2027). Ligne de conduite pour la FDC 07, ce document fixe les objectifs de la FDC 07 pour les six prochaines années.

Ce rapport d'activité intègre et se conforme aux objectifs du SDGC.

Après un rappel du fonctionnement de la FDC 07, nous détaillerons les territoires et les Hommes qui composent la chasse en Ardèche. Les aspects techniques aborderont les formations, la gestion des espèces et des espaces, la sécurité de tous les usagers de la nature, l'amélioration des conditions d'hygiène dans les locaux de chasse. Enfin l'éducation à l'environnement et la communication viendront clore ce document.

L'ensemble des éléments retenus intègrent les modernités voulues par la chasse française : par exemple la loi chasse du 24 juillet 2019 qui a donné de nouvelles missions aux fédérations départementales des chasseurs (gestion des plans de chasse et des ACCA, mise en place

d'une commission sécurité, etc.). En 2020, la réforme de la chasse a permis de créer un fond dédié à la biodiversité. Ainsi, l'écocontribution qui permet en Ardèche de redévelopper une de nos missions : l'éducation à l'environnement à destination des scolaires et du grand public. Grand enjeu sur la sécurité, la formation sécurité décennale (Art. L.424-15) a débuté en Ardèche à l'automne 2021. Nous verrons dans ce rapport que l'objectif que nous nous étions fixé a largement été dépassé.

En avril 2022 le conseil d'administration a été renouvelé. Des changements ont eu lieu dans la liste des administrateurs suite aux départs de certains élus.

“ *Le monde de la chasse vit une période difficile.* ”

Souvent décrié et attaqué par des minorités actives, **il doit faire face, faire preuve de pédagogie et surtout, expliquer.** L'incompréhension et la critique sont souvent le fait d'une méconnaissance de notre pratique. Charge à nous de communiquer et d'apporter les éclaircissements nécessaires au grand public. C'est dans cette démarche, que nous trouvons important de faire paraître ce rapport expliquant les activités réalisées par notre Fédération.

Bonne lecture, bonne découverte !

# GLOSSAIRE

**ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée

**ADT** : Agence de Développement Touristique

**AICCA** : Association Intercommunale de Chasse Agréée

**AuRA** : Auvergne-Rhône-Alpes

**CEFA** : Centre d'Études Forestières et Agricoles

**CNB** : Club National des Bécassiers

**CP** : Chasse Privée

**ESOD** : Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts

**FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs

**FDC 07** : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche

**FNC** : Fédération Nationale des Chasseurs

**FRC AuRA** : Fédération Régionale des Chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**GRP** : GRoupe Permanent

**GRT** : GRoupe Temporaire

**ICE** : Indicateurs de Changements Écologiques

**IKA** : Indice Kilométrique d'Abondance

**IMAGN** : Indice MAGNétophone

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**ONF** : Office National des Forêts

**PMA** : Prélèvement Maximal Autorisé

**PPA** : Peste Porcine Africaine

**PPC** : Peste Porcine Classique

**PRFB** : Programme Régional de la Forêt et du Bois

**RIC** : Règlement Intérieur de Chasse

**SDGC** : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

**UNUCR 07** : délégation ardéchoise de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

# FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La FDC 07 est dirigée par un Conseil d'administration composé de **16 membres élus** pour six ans, au scrutin de liste. L'assemblée générale, tenue en avril 2022, a permis de voir émerger de nouvelles têtes au sein de ce conseil (Didier BOULLE remplace Pierre DARNOUX, Didier FLANDIN remplace Lionel TESTUD,

Joël LAURENT remplace Jean-Paul ROCHE, José MENDES remplace Armand FOMBONNE, Antoine OLIVIERI remplace Lionel RIBEYRE et enfin Jérémy TOURRE remplace Jacques AURANGE [secteur Largentière]. Départ de Bernard BROTTES [migrateurs], Jacques AURANGE se consacre maintenant aux chasses

privées, Rémy CERNYS et Michel DUWEZ s'occupent respectivement des adjudicataires de forêts domaniales et de la gestion des ACCA.

## Les administrateurs



**Jacques AURANGE**  
Président  
Chasses privées



**Rémy CERNYS**  
Vice-Président  
Adjudicataire de forêts domaniales



**Michel DUWEZ**  
Vice-Président  
ACCA



**Robert FESCHET**  
Secrétaire  
Privas - Coiron



**Marc GUIGON**  
Trésorier  
Les Vans



**Roland SERILLON**  
Trésorier adjoint  
Le Cheylard



**Fabrice AYMAR**  
Administrateur  
Vernoux-en-Vivarais



**Didier BOULLE**  
Administrateur  
Bourg-Saint-Andéol



**Didier FLANDIN**  
Administrateur  
Valgorge



**Patrice FRAYSSE**  
Administrateur  
Aubenas



**Max JUNIQUE**  
Administrateur  
Tournon-sur-Rhône



**Joël LAURENT**  
Administrateur  
Coucouron



**José MENDES**  
Administrateur  
Annonay



**Antoine OLIVIERI**  
Administrateur  
Rochemaure - Viviers



**Marc RAYMOND**  
Administrateur  
Saint-Agrève



**Jérémy TOURRE**  
Administrateur  
Largentière

# LE PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION

L'équipe de la FDC 07 est composée de **12 collaborateurs**



**Fabrice GIRARD**  
Directeur



**Thierry BRO**  
Comptable  
Responsable guichet unique



**Sylvie MOUNIER**  
Secrétaire de direction  
Responsable service administratif



**Denis AMBLARD**  
Chef de projets  
Responsable service technique



**Nathalie BOIDRON**  
Secrétaire service technique  
Assistante service formation



**Élisabeth BUISSON**  
Responsable service indemnisation dégâts gibiers



**Emmanuelle TRÉMOUILHAC**  
Responsable réseaux sociaux  
Secrétaire petite faune



**Fabrice ÉTIENNE**  
Technicien petite faune  
Environnement et sanitaire



**Jessy STREHLE**  
Agent technique  
Examen du permis de chasser et Service aux adhérents



**Florian CELLIER**  
Technicien grande faune et territoires



**Dylan BESCHER**  
Agent technique  
Service aux adhérents, Cartographie des territoires, Appui service administratif et technique

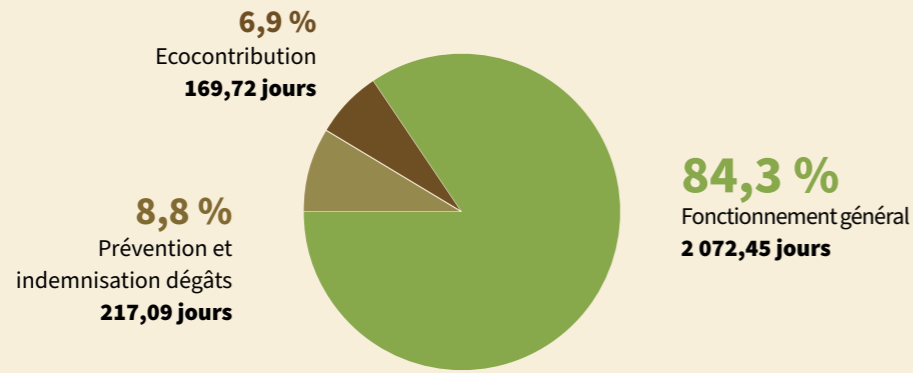


**Laurent THOMAS**  
Technicien animateur nature (CDD)

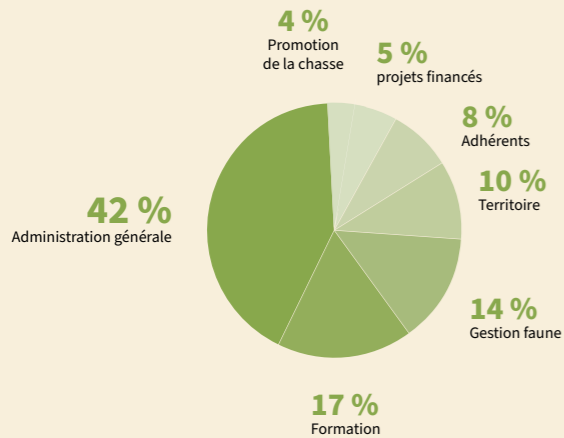
# RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail des 12 collaborateurs de la FDC 07 est réparti comme suit :

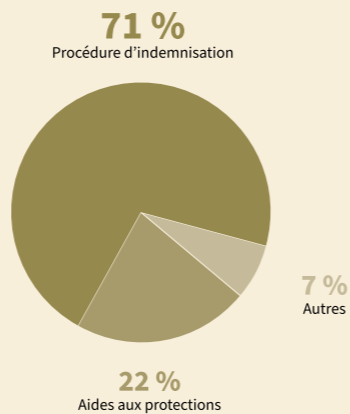
Ventilation du temps par grands axes,  
du 01/07/2021 au 30/06/2022 (en jours\*)



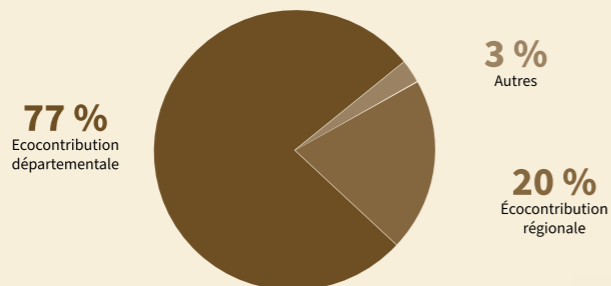
Ventilation du temps pour l'axe  
« Fonctionnement général »,  
du 01/07/2021 au 30/06/2022, en %



Ventilation du temps pour l'axe  
« Prévention et indemnisation dégâts »,  
du 01/07/2021 au 30/06/2022, en %



Ventilation du temps pour l'axe  
« Écocontribution »,  
du 01/07/2021 au 30/06/2022, en %



\* 1 jour = 8 heures

# LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION



La FDC 07 a en charge des missions de service public et dispose de prérogatives de droit public. Son fonctionnement et ses missions sont régis par des dispositions législatives et réglementaires définies au code de l'environnement et des statuts définis par le Ministre en charge de la transition écologique et solidaire.

Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents à travers ses différentes missions (arrêté ministériel du 01 février 2020), la FDC 07 :

- Organise la **formation des candidats** aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser. Quant à lui, l'OFB sanctionne **l'examen en l'évaluant**. Après obtention du permis, le candidat devra prendre sa cotisation annuelle (validation) avant d'aller chasser.
- Assure la **validation annuelle du permis de chasser** et la **délivrance des autorisations de chasse accompagnée**.



- Organise des formations ouvertes aux personnes titulaires du permis de chasser pour approfondir leurs connaissances de la faune sauvage, de la **réglementation de la chasse** et des armes ainsi qu'à la sécurité de tous les usagers de la nature. C'est ainsi que la FDC 07 propose un catalogue de formations variées permettant d'informer et de sensibiliser le chasseur en matière de **sécurité** à la chasse.

- **Conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique** à l'intention des gestionnaires des territoires, du public, des

chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

- **Coordonne les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées**. L'Ardèche est un département à ACCA. La chasse se veut donc populaire et accessible à tous. La FDC 07 coordonne les documents officiels des ACCA et AICA (RIC, compte rendu d'assemblées générales, etc.).

- **Conduit des actions de prévention des dégâts de gibiers et assure l'indemnisation des dégâts de grands gibiers** dans les conditions prévues par les articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement. Aujourd'hui les chasseurs sont en charge de la régulation des espèces de grand gibier. Ils agissent aussi à titre préventif auprès des agriculteurs avec la pose de clôtures électriques autour des cultures, avec la mise en place d'un agrainage dissuasif permettant d'éloigner le grand gibier des zones à risque, etc.

- Assure la **gestion des plans de chasse individuels** conformément aux articles L.425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.

- Conduit également des actions pour **surveiller les dangers sanitaires** impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la **prévention de la diffusion de dangers sanitaires** entre la faune sauvage, les animaux domestiques et l'Homme. La FDC 07 est amenée à gérer des crises sanitaires (influenza aviaire, peste porcine, etc.), véritable fléau pour la faune sauvage mais aussi pour les éleveurs et l'économie locale. La FDC 07 s'implique dans la collecte de données et la diffusion d'informations préventives auprès de ses adhérents et du grand public.

- Met en place des actions concourant directement à la **protection et à la reconquête de la biodiversité** ou apporte un soutien financier à leur réalisation conformément à l'article L.421-14 du code de l'environnement. Soucieuse de la préservation de l'environnement, la FDC 07 met en place des partenariats afin de mettre en œuvre des actions concrètes pour favoriser la biodiversité.

- Élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un **SDGC**, conformément aux dispositions de l'article L.421-7 du code de l'environnement. Il est le fil conducteur des missions de la FDC 07 pour six années (2021/2027).

- **Information et éducation au développement durable** en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats et en matière de biodiversité. La FDC 07 se mobilise pour proposer des animations gratuites à destination des scolaires en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

- Associe les **associations de chasse spécialisées** aux travaux de l'assemblée générale de la FDC 07.

**07 février 2022, création de la commission sécurité par le conseil d'administration de la FDC 07.**

**10** réunions du conseil d'administration  
**28** réunions des GRP et GRT  
**1** réunion de la commission sécurité à la chasse



# LES PARTENAIRES FINANCEURS

**Pour mener dans les meilleures conditions certaines de ses missions, la FDC 07 peut compter sur le soutien financier de partenaires institutionnels**

## L'écocontribution

Ce dispositif prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un complément de l'État de 10 € afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, des milieux humides, éducation à l'environnement et au développement durable, etc. C'est un total d'environ **15 millions d'euros par an** qui est **consacré à la biodiversité** grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'Office Français de la Biodiversité. Les FDC peuvent d'elles-mêmes déposer des demandes de financements (projets départementaux) ou bien choisir parmi un catalogue d'actions en faveur de la biodiversité de la FRC (projets régionaux) pour lesquels la FDC adhère.

### • Projets régionaux

Trois projets sélectionnés couvrent la période 2021/2022

#### Dossier 1

Stratégies d'hivernage de la bécasse des bois en milieu méditerranéen

#### Dossier 2

Prévention et caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique par la méthode des indicateurs de changements écologiques

#### Dossier 3

Restaurer et renforcer le maillage bocager



Fédération Nationale des Chasseurs



### • Projets départementaux

Deux projets couvrent la période 2021/2022 :

#### Dossier 1

Création d'un pôle ludo-pédagogique sur la biodiversité pour les établissements scolaires et les visiteurs de la FDC 07

#### Dossier 2

Actions EEDD : Mise en place d'animations nature et de films pédagogiques au col de l'Escrinet

Le dossier 1 a été financé à hauteur de 44 985 € par l'OFB auxquels la FDC 07 a ajouté 11 178 € de fonds propres permettant la création d'un espace ludo-pédagogique riche de supports au sein du bâtiment de la FDC 07. Deux grandes thématiques sont abordées : la biodiversité locale ordinaire et la migration de l'avifaune. Le dossier 2 a été financé à hauteur de 72 003 € par l'OFB. Ce financement a permis la mise en place d'animations nature à destination des scolaires en particulier mais aussi du grand public.

## Le conseil régional AuRA

Depuis 2016, la Région AuRA soutient les chasseurs et les actions qu'ils mènent en faveur des milieux naturels. Le Plan régional en faveur de la chasse poursuit cette volonté : donner des moyens aux fédérations de chasse pour qu'elles continuent à œuvrer à la connaissance de la biodiversité, au maintien des milieux naturels, à la mise en sécurité des chasses, à la valorisation du gibier, etc. Ce n'est pas moins de 3.2 millions d'euros, répartis sur trois années, qui ont été ainsi injectés au niveau des fédérations des chasseurs de la Région AuRA. Suivant un plan triennal défini en amont (2019-2020-2021), environ

**245 100 € ont été alloués à la FDC 07** pour mener des actions concrètes et effectives sur le terrain :

- Sécurité à la chasse avec la mise en place de postes de tir surélevés
- Hygiène et venaison avec la mise en place de bacs d'équarrissage afin de traiter au mieux les sous-produits de venaison
- Éducation à l'environnement avec la mise en place d'animations nature à destination des scolaires
- Aménagement du territoire en faveur de la biodiversité



### Le département de l'Ardèche

Le département de l'Ardèche a toujours soutenu le monde de la chasse. Par l'intermédiaire du « service des sports et de la vie associative », le département soutient à hauteur de 6 000 € la FDC 07 pour des actions en faveur de l'éducation à l'environnement dans le cadre de la semaine blanche.

### Le Réseau de Transport d'Électricité

Partenaire sur les aménagements des territoires ardéchois, RTE en concertation avec la FDC 07, finance directement des travaux. Ces aménagements consistent le plus souvent à de la réouverture de milieux sous les lignes électriques avec un entretien passif, le pastoralisme.



# DES TERRITOIRES ET DES HOMMES

# LES TERRITOIRES

Les chasseurs sont actifs sur un ou plusieurs territoires auquel·s ils adhèrent. Ces territoires sont représentés par des structures associatives pour lesquelles le responsable est le détenteur de droit de chasse. En Ardèche, les ACCA sont obligatoires, il en existe une par commune. Avec les chasses privées cela représente environ 475 associations qui sont affiliées à la FDC 07.

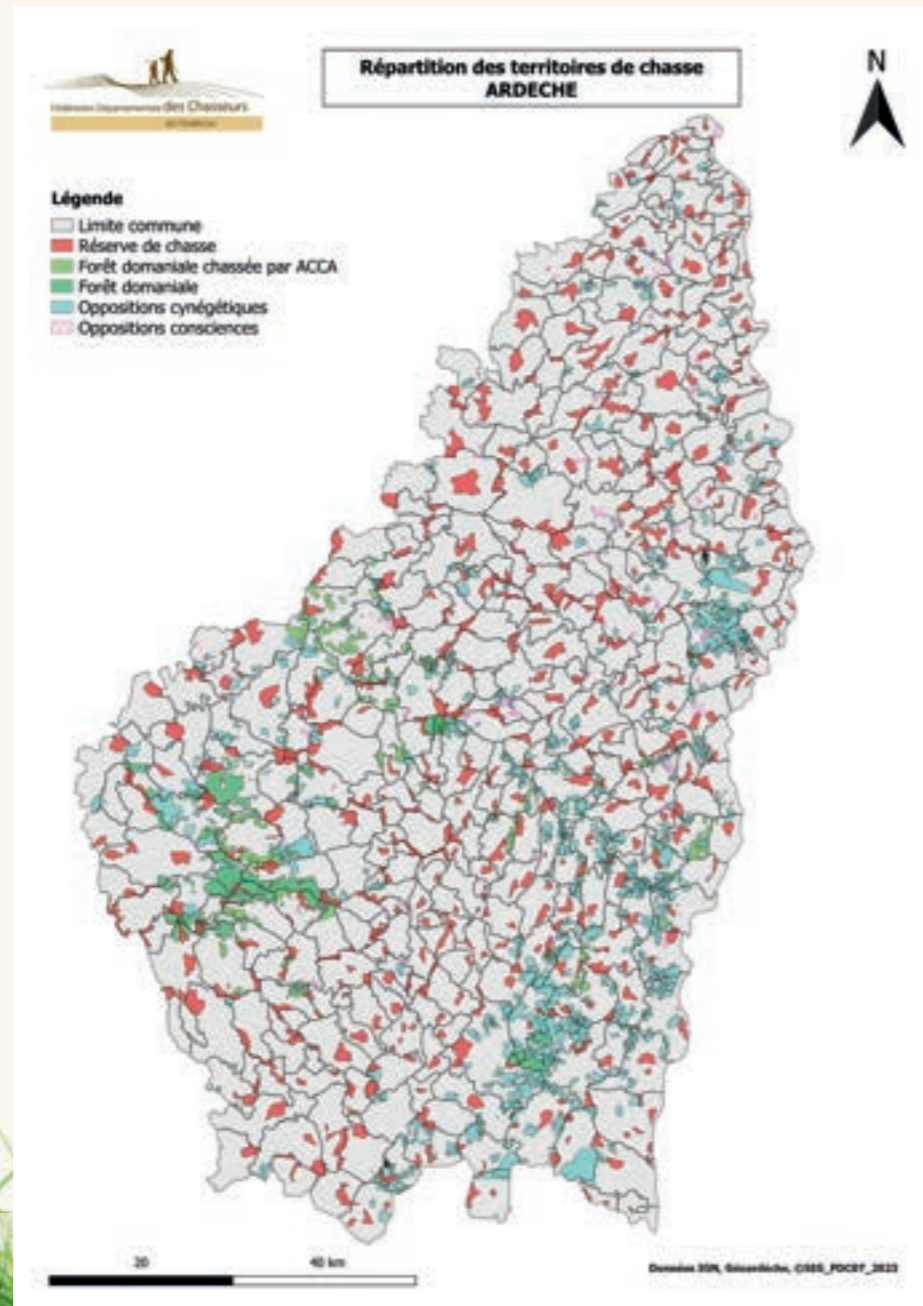
Depuis janvier 2022, un important travail de cartographie est réalisé. Il permet la mise à jour des territoires. C'est l'outil d'aide à la mise en place des réserves de chasse. Elles représentent en 2022 : 45 677 hectares.

186

jours consacrés à la cartographie des territoires

45 677

hectares de réserves de chasse



337 ACCA  
et 1 AICA de fusion

15 AICA d'union  
120 chasses privées et regroupements  
de chasses privées

16 regroupements ONF  
(= 74 lots individuels)

125 oppositions de conscience  
à la pratique de la chasse

# LES ADHÉRENTS

Le chasseur est un adhérent individuel de la FDC 07. Son adhésion est validée par le règlement d'une validation annuelle. Les associations de chasse (ACCA et chasses privées) sont des adhérents territoriaux qui règlent également une cotisation annuelle à la FDC 07.

9 540  
chasseurs ardéchois



2,11 %  
de femmes

Âge moyen de 53 ans

## Validations

5 665 départementales

3 615 nationales

207 nouveaux chasseurs

53 temporaires

VALIDATION  
DU PERMIS DE  
CHASSER  
2021-2022

# LES ACCA

Après la loi du 24 juillet 2019, un décret du 26 décembre 2019 acte le transfert de la gestion et de la coordination des ACCA et AICA de la préfecture vers la fédération départementale des chasseurs.

La FDC 07 assure désormais la rédaction et la signature des arrêtés de réserves et d'oppositions. Elle met à disposition et valide les documents suivants pour les associations de chasse :

- Règlement intérieur de chasse
  - Déclaration des équipes de chasse
  - Compte-rendu d'assemblée générale
- La FDC 07 enregistre et assure le suivi de ces documents. Elle en vérifie la conformité.

186 jours

« collaborateur »  
et 25 jours « bénévole »  
consacrés à la gestion des ACCA

1 700

documents traités

## Les associations départementales spécialisées

10 associations spécialisées travaillent et contribuent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique ardéchois. Ces associations ont pour rôle de fédérer les pratiquants partageant une même éthique ou un même mode de chasse. Elles participent aux travaux de la FDC 07 et œuvrent aux différentes manifestations cynégétiques départementales afin de promouvoir et de pérenniser les pratiques de chasse.

- Appui administratif
- Manifestations conjointes
- Communication

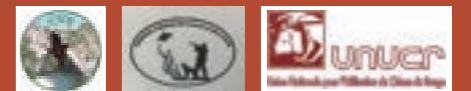
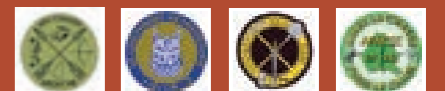
- Association des Chasseurs de Gibier d'Eau
- Association des Chasseurs de Grand Gibier
- Association des Piégeurs Agréés de l'Ardèche
- Association des Équipages de Vénérerie sous Terre de l'Ardèche
- Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 07/26
- Association des Chasseurs au Chien d'Arrêt de l'Ardèche
- Club National des Bécassiers d'Ardèche
- L'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge

- Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Ardèche

- UNUCR 07 - Président : Daniel VAILLANT (daniel-vaillant@wanadoo.fr)

7 conducteurs  
54 interventions

30% de taux de réussite sur sanglier  
50% de taux de réussite sur chevreuil



# LES FORMATIONS

## FORMATIONS SUR L'ANNÉE CYNÉGÉTIQUE 2021/2022

	Sessions	Participants
Chasse accompagnée	4	121
<b>Décennale à la sécurité à la chasse</b>	<b>75</b>	<b>2181</b>
<b>Examen du permis de chasser</b>	<b>34</b>	<b>213</b>
Garde-chasse particulier	1	8
Hygiène et venaison	1	20
Peine alternative (classe 4-5)	2	10
Piégeage	1	17
Piégeage du sanglier	2	22
Responsable de battues	6	136
Responsables d'associations	2	38
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>2766</b>

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 dans son article L.424-15 prévoit **de nouvelles dispositions en matière de sécurité à la chasse** notamment par la mise en place d'une formation obligatoire.

Cette formation a pour objectif **une remise à niveau décennale obligatoire** portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la FNC. Avec une moyenne nationale de 1 000 personnes formées par fédération, la FDC 07 a pris les devants en formant **2 181 personnes** pour cette année cynégétique.

## LE PERMIS DE CHASSER

L'examen du permis de chasser est obligatoire pour pratiquer une activité cynégétique. Sécurité, connaissance des espèces et de la chasse, réglementation, manipulations sont les grands axes de cette formation. Pour cette saison, le taux de réussite est de **68.54%**.

**25 282** candidat(e)s reçu(e)s au niveau national, avec un taux de réussite de **72.28%**



Nombre de personnes reçues à l'examen du permis de chasser en fonction de la saison cynégétique



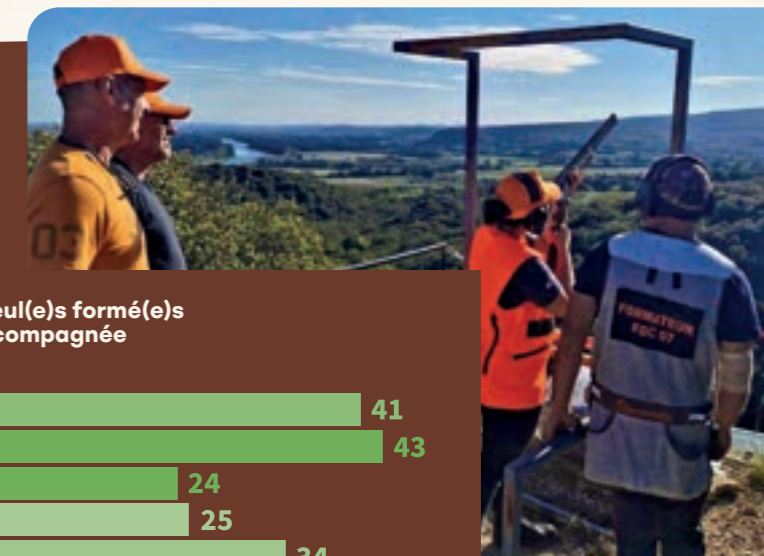
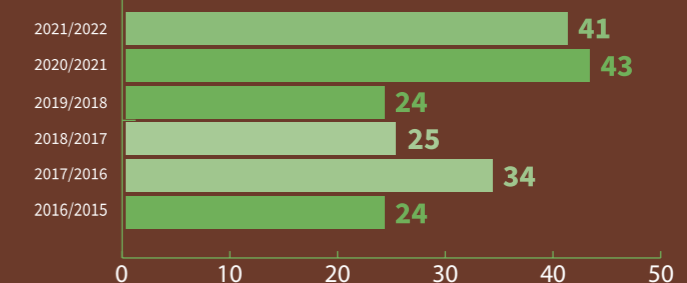
## LA CHASSE ACCOMPAGNÉE

Cette formation obligatoire et gratuite est délivrée aux personnes désirant s'initier à la pratique de la chasse. Elle permet au titulaire d'effectuer une saison de chasse sous la responsabilité d'un parrain ou d'une marraine formé(e)s à cet effet.

**4 sessions**  
**41 filleul(e)s**  
**80 parrains/marraines**



Nombre de filleul(e)s formé(e)s à la chasse accompagnée





# GESTION DES ESPÈCES ET DES HABITATS

## GRAND GIBIER ET DÉGÂTS

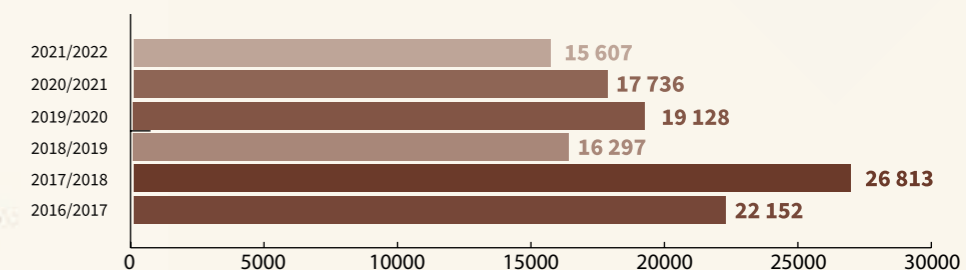


### *Sus scrofa* - Le sanglier

L'Ardèche est un département à fort prélèvement de sangliers. Depuis les années 70/80 la population n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui elle est contenue par les chasseurs, ce qui permet de limiter les nuisances occasionnées par cette espèce.



### Nombre de sangliers prélevés en Ardèche 2017/2021



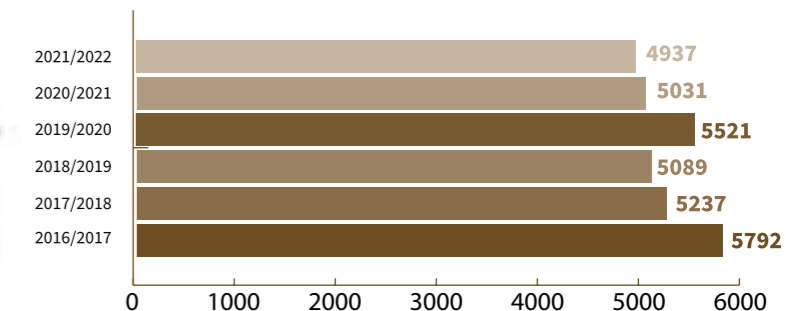
**58 dossiers d'agraineage dissuasif déclarés**  
**> 5 contrôles et 0 sanction**

**245 558 journées chasseurs**  
**20 344 battues**  
**704 équipes de chasse aux grands gibiers**

### *Capreolus capreolus* - Le chevreuil européen

Depuis 2014, le chevreuil est soumis à un plan de chasse triennal. Il fixe un nombre de bracelets pour trois saisons consécutives et impose annuellement un minimum et un maximum. Les attributions sont définies à l'échelle des unités de gestion puis réparties aux territoires pour chaque détenteur de droit de chasse. À l'issue, un bilan est réalisé et un nouveau plan de chasse triennal est élaboré. Le plan de chasse triennal en cours est le suivant: 2020/2023. Plan de chasse triennal, réalisation sur les deux premières années : 71%.

### Nombre de chevreuils prélevés en Ardèche 2017/2021



**2020/2021 : 7 756 bracelets distribués**  
**2021/2022 : 6 316 bracelets distribués**  
**2022/2023 : 3 914 bracelets distribués**



## Cervus elaphus - Le cerf élaphe

Les populations de cerfs élaphe colonisent naturellement l'Ardèche depuis les départements voisins. Dans le cadre d'un développement maîtrisé, le plan de chasse cerf annuel permet de prélever à ce jour des jeunes individus dans leur première année. La population est en voie de développement. Des noyaux de population se forment et la présence de femelles, en petits groupes, accompagnées de jeunes, se confirme sur les zones colonisées initialement. Les prochaines attributions se feront en fonction de l'évolution de la population et seront réalisées conformément au principe de gestion mis en place par l'Observatoire Cerf Massif Central (OCMC).



### Focus

**4 attributions pour 2021/2022,**  
réalisation 50%  
2020/2021 : 1  
2021/2022 : 2



#### IKA cerf

3 circuits répétés 3 fois  
283 kilomètres  
44 cerfs observés



#### IKA chevreuil

1 circuit répété 4 fois  
112 kilomètres  
7 chevreuils observés

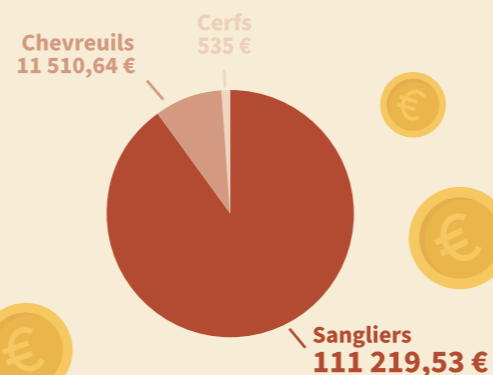
**L'IKA** ou Indice Kilométrique d'Abondance (nombre d'animaux vus / nombre de kilomètres parcourus) est une méthode indiciaire de suivi de populations. Un itinéraire est défini au départ et sera toujours le même d'année en année. Il est effectué au printemps et trois nuits de suite. Nous comptons les animaux éclairés depuis le véhicule.

## DÉGÂTS

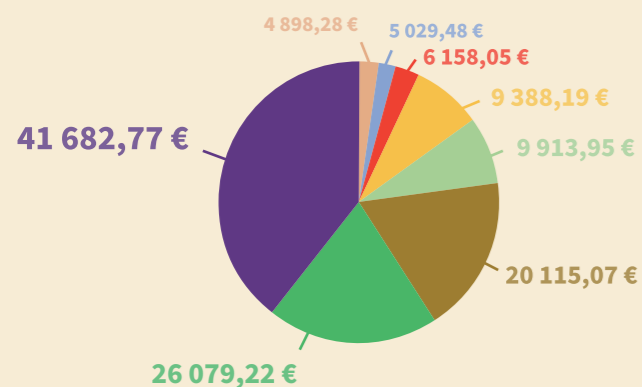
### Montant des dégâts :

- 2017/2018 : 677 496 €
- 2018/2019 : 184 898 €
- 2019/2020 : 185 103 €
- 2020/2021 : 255 312 €
- **2021/2022 : 123 265 €**

### Montants indemnisés par espèce Saison 2021/2022

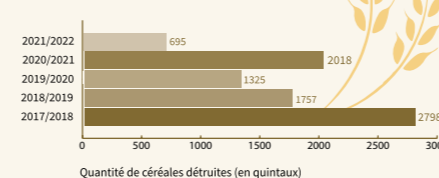


### Montants indemnisés par type de cultures Saison 2021/2022

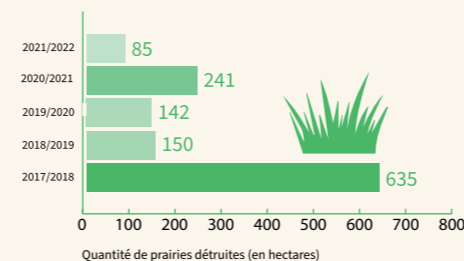


- Cultures Fourragères
- Cultures Biologiques
- Cultures viticoles
- Cultures Fruitières
- Prairies
- Cultures Légumières
- Céréales en grains
- Oléagineux

### Évolution des quantités de céréales détruites

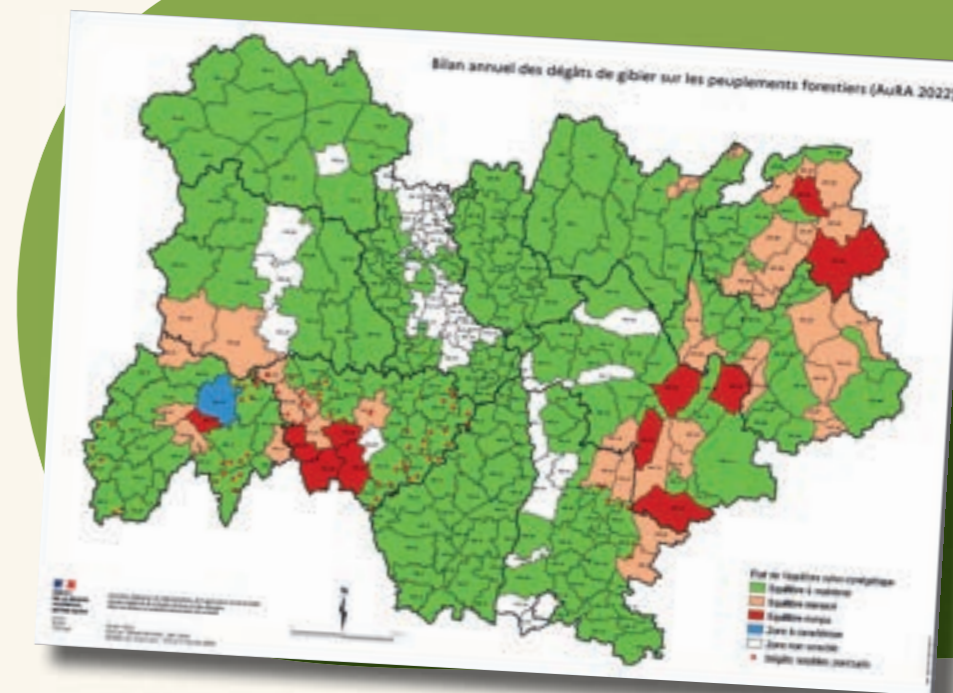
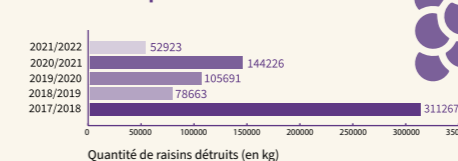


### Évolution des surfaces de prairies détruites



Depuis quelques années, une forte pression de chasse sur le grand gibier est maintenue. Elle permet de considérablement limiter les dégâts sur les cultures et d'éviter une année « noire » comme celle de 2017/2018 où les montants des dégâts s'élevaient à environ 677 000 € !

### Évolution des quantités de raisins détruits



## PETIT GIBIER ET SÉDENTAIRE

### Scolopax rusticola - La bécasse des bois

**381 heures consacrées par la FDC 07 à l'étude de l'écologie de la bécasse des bois.**

- Carnet PMA distribué : 3002
- Carnet ChassAdapt numérique : 499
- > Taux de retour du PMA : **67,78 %**

### Baguage

Le baguage des bécasses permet de suivre les individus par la méthode de capture-recapture.

> **21 heures d'éclairage FDC 07**

- 5 bagueurs (1 FDC 07, 2 CNB, 1 OFB, 1 bénévole sans structure)
- > **157 bécasses baguées**

### Prélèvements

- 2020/2021 : 2 693 (2 418 PMA + 275 ChassAdapt)
- 2021/2022 : 3 604 (3 089 PMA + 515 ChassAdapt)

### Hivernage

La FDC 07 s'inscrit dans un programme régional: accompagnement, capture, suivi.

Ce programme a pour vocation de mieux connaître et comprendre les stratégies d'hivernage de la bécasse des bois en milieux méditerranéens.

> **20 bécasses équipées d'une balise GPS (10 en Drôme + 10 en Ardèche)**

• Étude des habitats de 35 bécasses (20 + 15 équipées en 20/21)

> **336 heures pour la FDC 07**



### Croule

Vol du mâle à l'aube et au crépuscule à la recherche d'une partenaire. Ce vol est généralement accompagné de cris sifflés caractéristiques.

> **24 heures de suivi FDC 07**

- 12 points de suivi (2 FDC 07, 2 ONF, 8 OFB)



**Lepus europaeus - Le lièvre d'Europe**

**Prélèvements**

- 2020/2021 : 1 485
- 2021/2022 : 1 675

**Comptage lièvre par la méthode IKA**

- 710 kilomètres de circuits
- 1.27 lièvre/km en moyenne depuis 10 ans sur une soixantaine de communes.
- > 1.14 lièvre/km pour la saison 2021/2022 en baisse, sur 51 communes.**

- Étude de âge/ratio par l'analyse des cristallins et des pattes (ossification).
- 44.23% de jeunes en moyenne depuis 10 ans (3 990 cristallins et pattes analysés)
- > 42.81% de jeunes pour la saison 2021/2022 (329 cristallins et pattes analysés)**



**Oryctolagus cuniculus - Le lapin de garenne**

**Prélèvements**

- 2020/2021 : 934
- 2021/2022 : 898

**Comptage lapin par la méthode IKA**

- 0.65 lapins/km en moyenne depuis 10 ans
- > 0.38 lapin/km pour la saison 2021/2022 en baisse**
- Le comptage des lapins est effectué sur les circuits pour le lièvre. Les zones aménagées en faveur du lapin ne sont pas comptées.

- Début d'une étude génétique sur les populations de lapins sur deux communes. Cette étude vise à mieux appréhender et comprendre les maladies et leurs propagations au sein des populations établies. Des prélèvements ont été effectués sur 40 lapins prélevés à la chasse.

**Alectoris rufa - La perdrix rouge**

**Prélèvements**

- 2020/2021 : 1 458
- 2021/2022 : 1 407

**Comptage des mâles reproducteurs par la méthode IMAGN**

- 6 communes
- 82 points d'écoute

**Nombre de mâles contactés**

- 2020/2021 : 87
- > 2021/2022 : 84**

Cette méthode indiciaire permet de dénombrer les mâles chanteurs par points d'écoute.



**ESOD**

- **71 piégeurs en Ardèche en 2021/2022 contre 93 en 2020/2021**



**Renard roux**

- 2020/2021 : 1 717
- 2021/2022 : 2 179

**Pie bavarde**

- 2020/2021 : 728
- 2021/2022 : 951



**Fouine**

- 2020/2021 : 221
- 2021/2022 : 208



**Cumul des prélèvements par différentes méthodes**

**LES AMÉNAGEMENTS**

**Chantiers d'aménagement du territoire avec des établissements scolaires**

- Maison Familiale Rurale de Mondy > 2 jours sur Bourg-Saint-Andéol : Aménagement de garennes, ouverture de milieux, restauration de murets en pierres sèches
- Lycée Olivier de Serres à Aubenas > 1 jour sur Les Vans : ouverture de milieux et création d'un point d'eau
- CEFA de Montélimar > 1 jour sur Saint-Étienne-de-Boulogne : plantation d'une haie

**Pastoralisme et territoires aménagés par les chasseurs pour la biodiversité**

- 4 communes : Lagorce, Saint-Marcel-d'Ardèche, Bourg-Saint-Andéol et Les Vans/Chambonas
- En 2021, 275 hectares aménagés et entretenus par gestion pastorale.**
- Financée par la FNC sur différents territoires méditerranéens. Thèse doctorale en cours sur le site de Bourg-Saint-Andéol : Biodiversité et aménagements en faveur du petit gibier 21-23.
- Partenariat avec RTE sur la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche



- **5 hectares** réouverts pour la biodiversité, avec pâturage d'un troupeau pour l'entretien.

**Haies**

- 3 dossiers sur trois territoires
- Baix : 340 m avec l'aide du plan de relance Champagne : 400 m avec l'aide du plan de relance
- Saint-Étienne-de-Boulogne : 100 m avec l'aide de la Région AuRA
- **840 m linéaires**
- **15 essences différentes par haie**



**SÉCURITÉ À LA CHASSE**



**OPÉRATION « MIRADORS »**

**L'utilisation de postes de tir surélevés permet de développer les aménagements du territoire en faveur de la sécurité de tous les usagers de la nature lors des actions de chasse au grand gibier et de favoriser la matérialisation des lieux de chasse. Les détenteurs bénéficient d'une subvention de la Région AuRA et de la FDC 07 pour l'achat de miradors.**

**2021/2022**

- 130 miradors implantés en Ardèche**
- 32 ACCA et 2 CP
- 36 920 € - 130 miradors
- 50% subvention Région AuRA sur la part FDC 07

**Depuis la mise en place de cette opération :**

- 327 miradors installés
- 76 détenteurs bénéficiaires



# HYGIÈNE À LA CHASSE



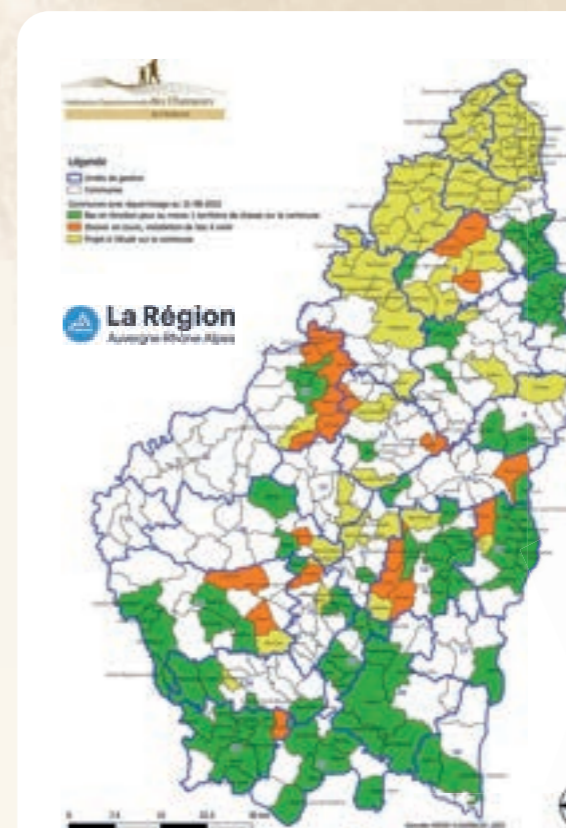
## OPÉRATION « SOUS-PRODUITS DE VENAISON »

Depuis 2019, la FDC 07 accompagne les détenteurs de droit de chasse, dans l'utilisation de l'équarrissage pour traiter ces déchets. Ces détenteurs bénéficient d'une subvention de la région AuRA et de la FDC 07 pour l'achat d'un bac d'équarrissage. La FDC 07 souhaite encourager et permettre à tous les détenteurs de droit de chasse prélevant plus de 150 sangliers par saison de mettre en place ce dispositif.



**2021/2022**

30 nouveaux containers  
44 territoires équipés  
26 986 € coût achat 38 containers  
50% subvention Région AuRA  
42.5 T de déchets traités



## SUIVI SANITAIRE

Le chasseur assure un rôle de **sentinelle de la faune sauvage**. Le réseau SAGIR est l'outil permettant de suivre les maladies épizootiques (influenza aviaire, PPC, PPA, maladie d'Aujesky, etc.) ou zoonotiques (brucellose, tuberculose, etc.).

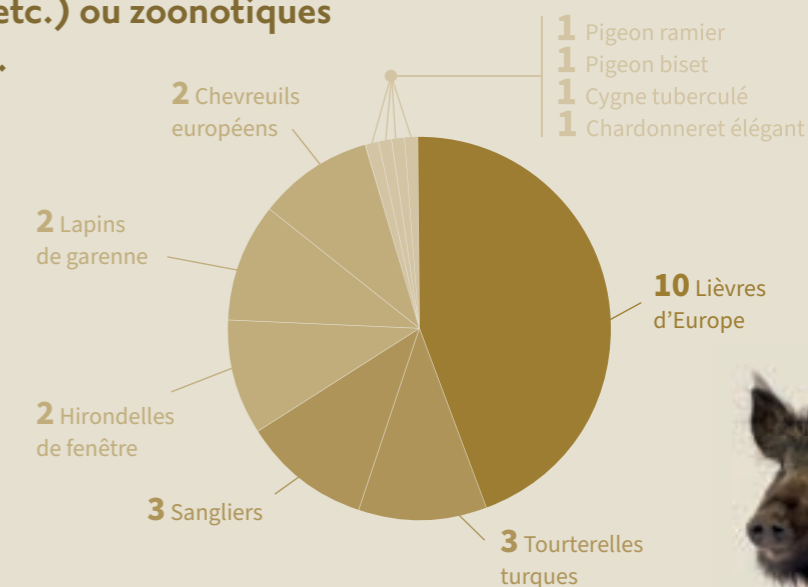
Les chasseurs sont nombreux et répartis sur le territoire, ils sont des acteurs majeurs pour le suivi sanitaire de la faune sauvage.

**SAGIR**



### • 26 animaux analysés

• 17 mammifères : 10 lièvres d'Europe, 3 sangliers, 2 chevreuils européens et 2 lapins de garenne  
• 9 oiseaux : 3 tourterelles turques, 2 hirondelles de fenêtre, 1 chardonneret élégant, 1 cygne tuberculé, 1 pigeon biset, 1 pigeon ramier



# FAUNE SAUVAGE ET ANTHROPISATION DES MILIEUX

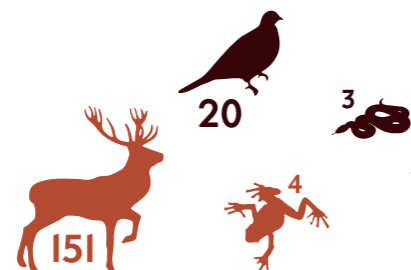
Environ 200 collisions chaque année en Ardèche entre véhicules et faune sauvage, environ 40 000 en France.

## Un nouvel outil pour comptabiliser ces mortalités routières

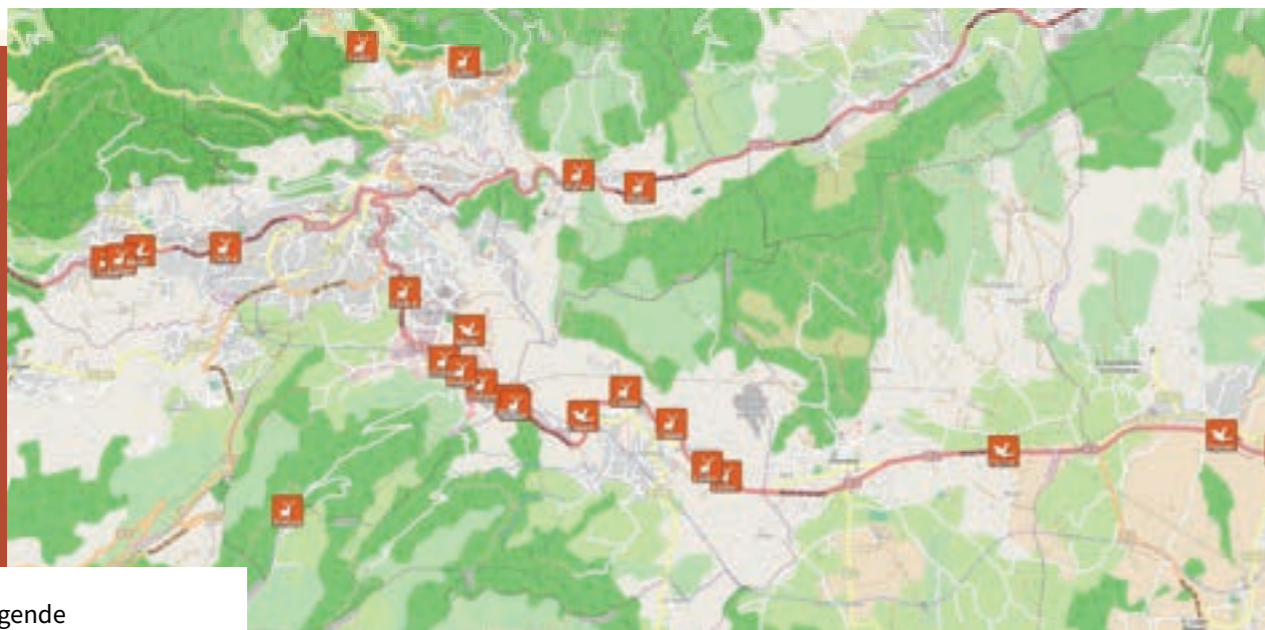
**Vigifaune** : facile d'utilisation et de prise en main, permet d'enregistrer les mortalités. Les données sont traitées par la FRC AuRA. 354 données d'animaux morts ou vivants ont été saisies

**178**  
données d'animaux victimes de collisions  
**62**  
personnes renseignent des informations sur l'application

Les principales espèces victimes de collisions en 2021/2022



Les collisions par grand groupe d'espèces en 2021/2022



Légende  
Animal mort par collision

# COMMUNICATION

## L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre des financements de la Région AuRA, la FDC 07 a conventionné avec la société Biodi'vert (S.A.S LAMY'VERT) la mise en place d'animations répondant à l'action « éducation à l'environnement découvrir un écosystème pour l'Homme et la faune sauvage ».



- 902 enfants
- 32 classes
- 140 heures (prestataire)



Dans le cadre de l'écocontribution, la FDC 07 a obtenu des financements pour aménager des espaces pédagogiques et remettre en place des animations gratuites à destination des

scolaires et du grand public dans ses locaux. La FDC 07 a redynamisé le volet éducation à l'environnement par la création d'un espace ludo-pédagogique en 2021 et l'embauche en janvier 2022, d'un personnel dédié.

- 296 enfants
- 11 classes
- 23 randonneurs
- 15 visiteurs dans les locaux



### « De l'Hirondelle au Sanglier »

La FDC 07 possède un sentier de découverte inauguré en 2005. Ce sentier en accès libre, ouvert 24h/24 et 7j/7, est jonché de bornes pédagogiques (traces et indices de présence, chaîne alimentaire, migration, chasse et déprise agricole). Environ 2km de parcours à l'ombre des hêtres, le sentier offre une vue imprenable sur le col de l'Escrinet et sur la vallée de l'Ouvèze. Par beau temps, les massifs préalpins, comme les trois becs, sont observables.

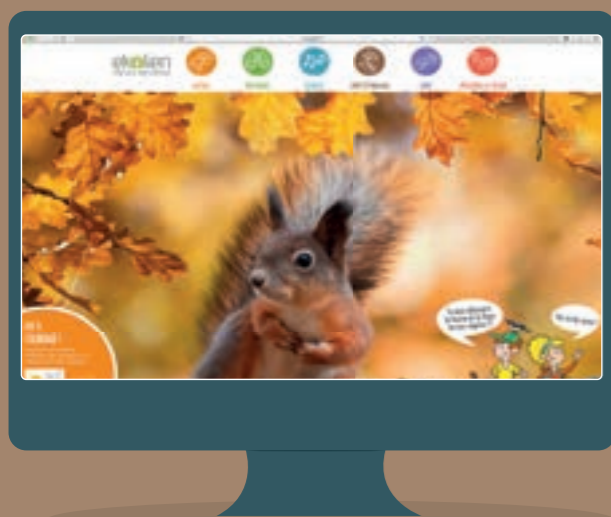
- 1 088 visiteurs sur le sentier de découverte en 2021/2022



## Projet Ekolien

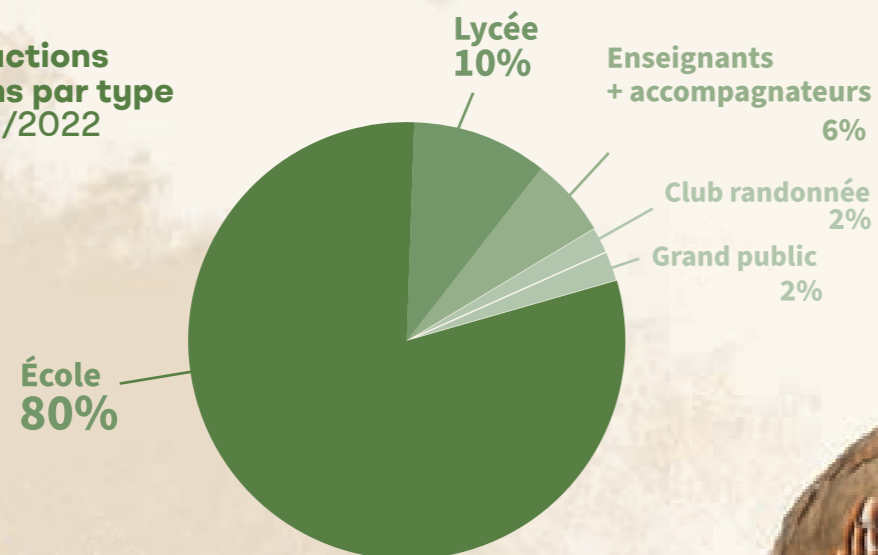
Ekolien s'inscrit dans un projet national lancé par la FNC et soutenu par l'OFB (écocontribution). En effet, début 2022, une refonte en profondeur du site internet Ekolien a été orchestrée. Des activités manuelles, des podcasts, des livrets de jeux, des fiches animaux, etc. viennent prendre place au sein de ce site internet, le tout pour **apprendre en s'amusant** ! Dans le cadre de cette écocontribution, la FDC 07 a pu bénéficier de supports pédagogiques supplémentaires pour parfaire ses animations nature et satisfaire au mieux les attentes des enseignant·es et des enfants.

Pour devenir leader en matière d'éducation à l'environnement, cliquez et faites cliquer sur : [www.ekolien.fr](http://www.ekolien.fr)



**ekolien**  
CURIOS PAR NATURE

## Répartition des actions de sensibilisations par type de public en 2021/2022



## Hirondelles et biodiversité

Votre FDC 07 s'inscrit dans un projet d'envergure nationale, intitulé « Hirondelles & Biodiversité ». Cette opération vise à :

✓ **Recenser** les colonies d'hirondelles rustiques et de fenêtres afin de mieux connaître la répartition géographique des populations nicheuses dans le cadre d'un suivi participatif ;

✓ **Favoriser** la nidification des hirondelles en proposant aux collectivités et écoles, des aménagements adaptés (nichoirs et espaces boueux) ;

✓ **Sensibiliser** les citoyens à la reconnaissance des différentes espèces ainsi qu'aux facteurs pouvant provoquer la disparition de ces oiseaux. Toutes les informations sur la reconnaissance des espèces d'hirondelle et le recensement des colonies sont disponibles sur le site : [www.hirondellesetbiodiversite.fr](http://www.hirondellesetbiodiversite.fr)



# LES ÉVÉNEMENTS

La FDC 07 est soucieuse de s'ouvrir et de communiquer auprès d'un large public pour valoriser et promouvoir ses actions en faveur de la biodiversité

## Le Salon de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche

Au printemps 2022, la FDC 07 a participé au salon de l'ADT dans le but de faire découvrir son sentier de découverte et ses animations grand public à la centaine de structures exposantes et aux 2100 visiteurs environ. Ces temps sont pour la FDC 07 l'occasion de promouvoir la découverte de la biodiversité locale et de répondre aux diverses interrogations du public.

## La Fête du chien et de la chasse

Cet événement grand public a pour objectif de réunir les acteurs de la vie associative cynégétique du département et de promouvoir leurs actions à travers l'échange, l'animation et les démonstrations. C'est tout naturellement que la FDC 07 trouve sa place dans ce genre d'évènement.

## Le Salon des Maires

Plus de 120 maires (ou représentants) touchés par la FDC 07 lors du salon 2021 qui s'est tenu le 28 octobre à Le Teil. Ce salon annuel permet d'être au contact direct des élus et ainsi présenter et expliquer la chasse ardéchoise à ces derniers.



## L'organisation de l'Assemblée générale

C'est le moment fort de la fédération, élément essentiel dans la vie de la structure. Elle permet de rassembler les chasseurs et chasseresses de tout le département, de remplir les obligations légales d'une fédération : rapport moral du président, compte-rendu d'activités et le bilan financier de la saison, tout ceci pour mieux envisager les actions futures.



# LES OUTILS DE COMMUNICATION

## Nos réseaux sociaux

La FDC 07 est présente sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram sous le nom de « Fédération Chasse de l'Ardèche ».

Ils lui permettent de communiquer de manière instantanée en fonction de l'actualité, de diffuser des photos ou vidéos d'actions techniques, de vivre en direct les événements auxquels la FDC 07 participe, etc. La FDC 07, consciente du potentiel en matière de communication, a pour objectif de dynamiser son compte Instagram.

## SUR FACEBOOK

- 6 197 personnes suivent notre page Facebook
- 17 % de femmes, 83 % d'hommes
- 6 306 visites



## SUR INSTAGRAM

- 283 abonnés
- 11 % de femmes, 89 % d'hommes

## Notre site internet

Sur le site internet de la FDC 07 nous y retrouvons toutes les informations concernant les formations, les missions, les arrêtés d'ouverture et de fermeture, l'agenda des événements, etc.



- 146 983 visites
- 90 625 visiteurs différents

## Le chasseur ardéchois


Le chasseur ardéchois est le lien entre la FDC 07 et ses adhérents. Il est envoyé gratuitement à tous les adhérents ayant validé pendant l'année. Un premier numéro paraît en avril, il permet d'annoncer le congrès de la FDC 07. Il est distribué quelques jours avant le congrès annuel. Le second numéro est distribué fin août. Il introduit la nouvelle saison de chasse. Nos chasseurs ardéchois sont disponibles gratuitement et de façon dématérialisée sur notre site internet (Rubrique : La Fédération > Revues - Chasseurs Ardéchois).





**Association agréée au titre de la protection de l'environnement**  
Col de l'Escrinet - 07200 Saint-Étienne-de-Boulogne  
**Tél.** 04 75 87 88 20 - **Mail.** fdc07@fdc07.fr

Retrouvez-nous sur  
[www.chasseardeche.fr](http://www.chasseardeche.fr)

**Suivez-nous sur :**  Youtube |  Facebook |  Instagram